

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 04/10/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019

**2019.021 – PERSONNEL DU PETR – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE.E DE MISSION
TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :

14 présents dont 3
suppléants

Absents : 13

Procurations : 2

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du
26.09.2019

Étaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES ;

Étaient excusés :

ACCM : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON ;

Avait donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Christian CHASSON à Monsieur Max GILLES ;

Fait à Arles le 4 octobre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

SOUS-PREFECTURE
D'ARLES
(tampon-dater de la sous-préfecture)

- 4 OCT. 2019

ARRIVÉE

CONSEIL SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2019

2019.021 – PERSONNEL DU PETR– CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE.E DE MISSION
TRANSITION ENERGIQUE ET ECOLOGIQUE

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
14 présents dont 3
suppléants
Absents : 13
Procurations : 2
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
26.09.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES ;

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON ;

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Christian CHASSON à Monsieur Max GILLES ;

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil syndical du PETR n° 2019-018 portant engagement du territoire dans un contrat de transition écologique et mise en œuvre des orientations du PCAET en matière de valorisation matière et énergétique des ressources locales ;

Le contexte :

Le territoire du Pays d'Arles s'est doté d'une stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement ambitieuse, validée en 2016 par l'adoption en conseil syndical de son Plan climat territorial. Une forte dynamique est à l'œuvre sous l'impulsion du Comité de pilotage. L'évaluation à mi-parcours du PCAET a été réalisée au cours de l'année 2019. Elle a fait l'objet d'une présentation en Comité de pilotage du projet mi-septembre 2019.

Concomitamment, la candidature du Pays d'Arles au Contrat de Transition Ecologique, déposée par le PETR, les trois intercommunalités membres et les parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, a été sélectionnée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en juin dernier. Le CTE accompagnera des actions en faveur de quatre pistes majeures, à savoir : la production de matériaux biosourcés et d'énergie issue de la biomasse, l'exploitation du potentiel solaire et la réutilisation des eaux usées traitées.

Par ailleurs, fort de ses atouts considérables, biodiversité, patrimoine naturel, localisation, le Pays d'Arles et ses membres, initient un tournant irrémédiable en faveur d'une action publique et privée exemplaire au regard de la préservation de l'environnement et de la transition écologique.

Une première étape pourrait être engagée à l'automne 2019 et prendre la forme d'une déclaration politique forte, d'un programme de manifestations et actions (organisées par le territoire ou dans lesquelles nous nous inscrivons) à compter de 2020, et surtout d'un changement important dans la définition des priorités du territoire. D'autres initiatives de communication pourraient être prises à travers des événements organisés directement par le Pays d'Arles ou dans lesquels celui-ci se glisserait (congrès mondial de la nature par exemple).

Considérant ces missions nouvelles confiées au PETR que se traduisent par un accroissement temporaire d'activité d'ingénierie.

Je vous propose la création d'un emploi temporaire d'ingénieur territorial.

Cet emploi sera pourvu sur le fondement de l'article 3-1° de la loi du janvier 1986 modifiée par la loi 2012-346 du 12 mars 2012. Poste à temps complet sur une durée déterminée de 12 mois maximum.

En équipe et rattaché au chef de projet du PCAET, le chargé de mission sera chargé de mettre en œuvre et animer la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique du territoire en veillant à la transversalité en interne et sur le territoire dans un contexte d'élaboration partenariale d'un Contrat de Transition Ecologique et de révision du projet de territoire. Il participera à leur élaboration collective en favorisant la cohérence avec les orientations du PCAET.

- Participer au suivi et à l'animation du PCAET, suivi des indicateurs, accompagnement des maîtres d'ouvrage, mobilisation des acteurs,
- Assurer avec le chef de projet plan climat la consolidation de l'avancement du plan d'actions, évaluation et amélioration continue, valorisation et communication,
- Prendre part aux missions transversales récurrentes et aux reporting
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat de Transition Ecologique,
- Conduire et suivre des projets dans les thématiques des énergies renouvelables, de la maîtrise des énergies, de l'amélioration énergétique sur le territoire (montage de projets, recherche de financements, analyse technique et financière des projets, recherche de financement et appels à projet européens),
- Participer au développement de coopérations avec les acteurs du PCAET et du CTE, participer aux réseaux d'acteurs locaux,

- Participer à des démarches et projets transversaux (Scot en Transition, SIG mutualisé...).

L'agent sera rémunéré par référence à l'espace indiciaire du grade d'ingénieur. Les candidats devront justifier d'excellentes connaissances juridiques, scientifiques et techniques dans les champs de l'énergie, du climat et du développement durable. Ils devront démontrer une volonté forte de s'impliquer dans la transition climatique et énergétique, être doté d'un esprit d'équipe, d'un sens de l'organisation et d'un esprit de synthèse, être force de proposition. Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) ou d'une expérience significative. En cas de carence d'un agent titulaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire.

Le PETR recherchera le soutien financier de ses partenaires au titre desquels l'ADEME, acteur majeur, aux côtés de la Région PACA et du FEDER lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles qui confirme sa mission d'accompagnement des collectivités et des territoires dans la transition énergétique et écologique par la déclinaison de divers dispositifs de soutien à l'innovation.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - AUTORISER** la création d'un poste de chargé de mission transition énergétique et écologique sur le fondement de l'article 3-1° de la loi du janvier 1986 modifiée par la loi 2012-346 du 12 mars 2012 ;
- 2 - AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire auprès de ses partenaires financiers notamment l'ADME dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'ingénierie des territoires ;
- 3 - PRÉCISER** que les dépenses correspondantes à cet emploi seront inscrites au budget de l'exercice et suivant.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.


Le Président